

Le secteur formateur créé au sein du SNUipp-FSU92 a dans un premier temps travaillé sur les questions relatives aux missions de PEMF.

Ce mois-ci, c'est vers les CPC que nous nous tournons pour rompre l'isolement des conseillers pédagogiques. Comme nous l'avons fait pour les PEMF, nous souhaitons connaître les conditions d'exercice et les différentes missions des conseillers pédagogiques.

Dans ce numéro vous trouverez

- Un lien vers le questionnaire conseillers pédagogiques.
- Les réponses reçues lors de la CAPD de la semaine dernière concernant les PEMF.
- Un compte-rendu de la réunion d'information syndicale PEMF du mercredi 6 décembre.

Questionnaire conseillers pédagogiques

Après avoir fait un état des lieux des conditions de rentrée des PEMF, nous nous intéressons aux missions des CPC et CPR. Un questionnaire est mis en ligne sur le site du SNUipp 92, il nous permettra d'avoir un aperçu des conditions de travail de ces collègues mais aussi des missions de chacun en fonction des circonscriptions. Pour y accéder cliquez [ici](#).

Réponse aux questions posées à l'occasion de la CAPD

Après avoir été alerté par de nombreux collègues sur le retard du versement des indemnités, le SNUipp-FSU92 a interrogé l'administration à ce sujet, lors de la CAPD du 1^{er} décembre. La DSDEN a répondu qu'elles seraient versées sur les payes du mois de novembre. N'hésitez pas à nous faire remonter vos situations dans le cas où vous n'auriez pas été régularisés-ées.

A propos des PES en difficulté, il existe une procédure d'alerte codifiée, sa mise en place se fait avec l'IEN référent du PES. Une coordination et un suivi ont lieu au niveau départemental en essayant de redonner des actions de formation aux PEMF dans le suivi des stagiaires en difficulté.

Compte-rendu de la RIS

Le 6 décembre dernier, nous avons rencontré quelques maitres formateurs-trices lors d'une réunion d'information syndicale au siège du SNUipp 92. Les enseignants-tes présents-es ont fait part de leur satisfaction d'être réunis-ies et surtout de la création d'un secteur dédié à la formation par le SNUipp-FSU92.

Les témoignages ont rapidement fait apparaître un grand nombre de problèmes que rencontrent les PEMF au quotidien :

- *Un manque de pilotage de la DSDEN :*
 - Les informations concernant le calendrier de remise des rapports arrivent trop tardivement et ne permettent pas aux PEMF d'organiser les visites et restent très inégales en fonction des regroupements.
 - Les missions des PEMF ne sont pas les mêmes en fonction des circonscriptions, certains interviennent dans le cadre de la formation continue d'autres ne sont pas sollicités par leur IEN.
 - Une mauvaise gestion administrative : les PEMF présents disent ne pas avoir reçu leurs indemnités de formateur-trice depuis plusieurs années, d'autres n'ont pas été identifiés dans leur nouvelle fonction de formateurs-trices.

- Une répartition opaque des groupes départementaux : des formations dédiées aux formateurs-trice existent et sont menées par les groupes départementaux cependant tous les PEMF du département ne sont pas informés de ces formations et ne sont donc pas sollicités.
- *Les PES*
 - Beaucoup d'entre vous ont fait remonter que des vagues de PES arrivent dans les écoles sans que les PEMF soient informés.
 - Leur nombre est aussi un problème dans le cadre des stages d'observation, il est très difficile de pouvoir les former : le constat est que l'administration les met dans de telles difficultés qu'ils ne sont pas disponibles pour la formation.
 - Les PES ne sont pas tous traités de manière équitable, certains-es étant nommés-ées à deux sur un même poste, le travail de formation devient difficile à gérer.
 - Le nombre de PES suivis est aussi très inégal, il peut aller de 1 à 6 PES en fonction des PEMF.
- *L'ESPE*
 - Le lien est quasi inexistant avec les ESPE. Certains PES n'ont toujours pas de tuteur universitaire et les PEMF peinent à connaître leurs noms.
 - Les interventions dans les ESPE manquent de lisibilité, le temps de décharge des PEMF est aussi un frein pour intervenir car c'est une charge de travail supplémentaire.

Ce que porte le SNUipp-FSU :

Les ESPE devraient fonctionner avec des équipes pluri-catégorielles de formateurs-trices (PU, MCF, PEMF) comprenant un nombre conséquent de formateurs-trices issu-es du premier degré. Le cadre des ESPE doit garantir un cadrage national des moyens, des contenus et des volumes de formation et une autonomie budgétaire par rapport au choix des universités.

- *Le temps de décharge*
 - Le temps de décharge n'est actuellement pas suffisant pour effectuer les missions des PEMF : suivi de PES, intervention à l'ESPE dans le cadre de la formation initiale, intervention dans le cadre de la formation continue, participation aux groupes de travail départementaux. Le SNUipp-FSU92 souhaite que le temps de décharge des PEMF soit revu et adapté en fonction des missions des PEMF.

Ce que porte le SNUipp-FSU :

Pour assurer leurs missions, les PEMF doivent bénéficier d'un temps de décharge qui va d'un tiers à un mi-temps en fonction des missions qui leur sont assignées. Leur nombre et leur implantation doivent garantir un maillage du territoire et assurer une représentation de la diversité des terrains d'exercice du métier (éducation prioritaire, rural...). Une véritable politique de recrutement doit permettre de ne plus faire appel aux MAT pour des missions de formation. Les MAT ne doivent pas se substituer aux PEMF. Les missions des conseiller-es pédagogiques doivent être confortées en direction de l'accompagnement pédagogique des équipes et de la formation initiale et continue. La préparation au CAFIPEMF, organisée sur le temps de service, doit permettre d'accéder à une formation universitaire qualifiante au sein des ESPE. L'obtention d'un master doit être facilitée pour tous les formateurs-trices en poste, notamment par le biais d'une VAE. Les coûts de formation universitaire ne doivent pas être à la charge des enseignant-es. Le recrutement des formateur-trices du premier degré dans les ESPE doit se faire en toute transparence et équité. Leur place doit y être confortée et mieux définie. Ils doivent être associés à la conception et à l'élaboration des plans et maquettes de formation.

D'une manière générale, les PEMF présents-es regrettent le manque de cadrage départemental de la formation initiale. C'est pourquoi le SNUipp-FSU92 a fait une demande d'audience avec délégation auprès de la Directrice Académique pour exposer le quotidien d'exercice des PEMF.